

BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

(mention éco jardinage)



Période de formation : Septembre à Juin
Durée de la formation : 885 heures

Objectifs de la formation

Le BP Aménagements paysagers donne une qualification professionnelle de niveau 4 aux personnes visant des emplois dans des entreprises du secteur paysager ou des collectivités.

Il réalise toutes les opérations techniques :

- permettant d'implanter ou d'entretenir les éléments non végétaux dans l'espace d'intervention, en suivant les plans ou les indications fournies, en tenant compte des aléas rencontrés.
- visant à garantir la croissance et le développement des végétaux dans le respect de l'environnement, de consignes esthétiques et des normes et règles prévues.

Il rationalise ses interventions et celles de son équipe et optimise les travaux prescrits en utilisant les différents matériels et équipements dans le respect de la réglementation et de la sécurité des biens et des personnes et en tenant compte des contraintes et objectifs de l'entreprise.

Contenu de la formation

Modules professionnels

- ❖ Connaissances et techniques relatives au végétal et aux infrastructures paysagères
- ❖ Utilisation des matériels et équipements
- ❖ Conduite de chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux et de mise en place ou d'entretien d'infrastructures paysagères
- ❖ Fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
- ❖ Enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers
- ❖ Gestion durable dans les jardins et espaces verts
- ❖ Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagements paysagers

Modules transversaux

- ❖ Technique de Recherche d'Emploi
- ❖ Communication en situation professionnelle
- ❖ Égalité professionnelle

Evaluation de la formation

- ❖ Positionnement au démarrage de l'action
- ❖ Évaluation pratique en contrôle continu
- ❖ Évaluation en situation professionnelle



Modalités pratiques

<p>Public concerné</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre âgé(e) de 18 ans et plus ▪ Etre titulaire d'un CAP ou d'un diplôme ou titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) de même niveau ou de niveau supérieur <p>Ou Avoir suivi le cycle conduisant au BEP, BEPA</p> <p>Ou Avoir suivi une scolarité complète de classe de Seconde</p> <p>Et Justifier d'une année d'activité professionnelle d'un an à temps plein, avant l'entrée en formation dans un secteur professionnel correspondant aux finalités du diplôme</p> <p>Ou Justifier de 3 années d'activité professionnelle à temps plein dans un autre secteur (sont prises en compte les périodes de travail en contrat d'alternance, d'apprentissage)</p>
<p>Recrutement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information collective – Test de positionnement ▪ Etude du dossier de candidature : lettre de motivation, projet professionnel ▪ Entretien individuel
<p>Durée en Centre de Formation et en entreprise</p>	<p>885 heures en Centre et 9 à 10 semaines en entreprise</p>
<p>Lieu de formation</p>	<p>Centre de Formation KERPLOUZ LASALLE AURAY</p>
<p>Validation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attestation individuelle de fin de formation ▪ Présentation au BP option « AMENAGEMENTS PAYSAGERS » ▪ Diplôme du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (niveau IV) ▪ Modalité d'Evaluation : par Unités Capitalisables (UC)
<p>Prise en charge</p>	<p>En Congé individuel de formation, CSP, CPF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge du coût de la formation par l'organisme financeur OPCA
<p>Renseignements</p>	<p>Téléphone : 02 97 24 34 46 Adresse mail : site.kerplouz@arep56.fr</p>

